

Secteur de l'habillement : l'Autorité autorise sans conditions la prise de contrôle de la société Jacadi par le groupe Deveaux

Publié le 28 avril 2026

L'essentiel

Le 13 avril 2026, le groupe Deveaux a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif de la société Jacadi.

Après examen, l'Autorité a estimé que cette concentration n'était pas susceptible de porter atteinte à la concurrence sur les marchés de la distribution au détail de vêtements en France et l'a autorisée sans conditions.

Les parties à l'opération

Le groupe Deveaux est actif dans le secteur du commerce de détail de prêt-à-porter à travers des marques telles qu'Armand Thiery, Toscane, Edji et Jacqueline Riu. Il est également actif dans les secteurs de la fabrication et de la teinture de textiles.

Jacadi est une société détenue exclusivement par le groupe IDKIDS, qui exerce une activité de distribution notamment de vêtements, chaussures et accessoires pour enfants et bébés.

L'Autorité a écarté tout risque d'atteinte à la concurrence

L'opération ne conduit à aucun cumul de parts de marché entre les parties puisque le groupe Deveaux et la société Jacadi ne sont pas présents sur les mêmes segments de marchés : ni à l'amont de la chaîne de valeur des vêtements (leur approvisionnement auprès des fabricants), ni à l'aval (leur distribution au détail). En effet, l'Autorité distingue ces marchés en fonction du genre et de l'âge de la clientèle. Or, Jacadi est spécialisée dans les vêtements pour enfants tandis que l'activité du groupe Deveaux concerne principalement les vêtements pour adultes.

En conséquence, l'Autorité a estimé que l'opération notifiée n'était pas susceptible de soulever de risque d'atteinte à la concurrence, et l'a donc autorisée sans conditions.

DÉCISION 26-DCC-106 DU 28 AVRIL 2026

relative à l'acquisition de la société Jacadi par le groupe Deveaux.

[Lire le texte intégral](#)

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les _____

médias

06 21 91 77 11

[Contacter par mail](#)